

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

**N°2024\_022,**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 11**

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin - Budget annexe service aides à domicile –  
Vote du budget primitif – Exercice 2024**

Monsieur le vice-président, soumet au conseil d'administration le budget annexe du service aides à domicile du CCAS pour l'exercice 2024. Ledit budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

**N°2024\_022, suite 1.**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	18 590,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	660 400,00 €
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	1 020 328,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	376 500,16 €
Groupe III - Dépenses relatives à la structure	14 902,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	6 000,00 €
		002 - Excédent antérieur reporté	10 919,84 €
<b>Total</b>	<b>1 053 820,00 €</b>		<b>1 053 820,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
491 - Provision pour dépréciation des comptes de redevables	6 000,00 €	001 - Solde d'exécution - investissement reporté	6 000,00 €
<b>Total</b>	<b>6 000,00 €</b>		<b>6 000,00 €</b>

**Vu** l'arrêté d'autorisation n° 2009-1214 du conseil général de l'Isère en date du 9 février 2009,

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CCAS en date 27 février 2018 n°2018-004 validant l'adhésion au CPOM du Département,

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 27 juin 2023 n°2023\_050 validant le renouvellement de l'adhésion au CPOM du Département,

Conformément aux règles comptables et budgétaires de la M22,

Monsieur le vice-président, propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif du service aides à domicile pour l'exercice 2024.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024  
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

**N°2024\_022, suite 2.**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le budget annexe du CCAS – Aides à domicile pour l'exercice 2024.

**Adoptée à l'unanimité**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,  
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance  
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,  
Jean-Yves BALESTAS**

